

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Spécialistes en gériatrie où en est-on pour faire face aux besoins ?

Rappel de l'interpellation

L'augmentation de la population et son vieillissement programmé impliquent toutes sortes de mesures à anticiper en relation avec les soins, gériatriques en particulier. Dans les services de médecine interne des hôpitaux, les patients de plus de 65 ans et plus de 80 ans représentent, ensemble, plus de la moitié des patients. Dans le canton, L'Association des Gériatres Vaudois a été fondée en 2015. Elle compte environ 25 membres au bénéfice d'une formation FMH. Au niveau suisse, une vingtaine de candidats se présente annuellement aux examens FHM. Les internistes généralistes s'occupent aussi de cette population, sans toutefois avoir un titre FHM. Les centres de formation gériatriques dans le canton de Vaud sont le CHUV (Centre A de formation) et Chamblon, Mottex, Aubonne-Gilly (Centres B de formation).

Pour la société Professionnelle de Gériatrie (SPSSG/SFGG), la relève constitue un sujet de préoccupation majeure. Une réflexion est en cours en son sein pour rendre la formation plus attractive, plus coordonnée et plus courte, car elle s'ajoute à celle d'interniste-généraliste.

Les DRG de réadaptation précoce gériatrique recommandent un 5 % de gériatre par lit. Seul le canton de Zürich a posé cela comme exigence en 2017. Les unités de « soins aigus aux seniors » (SAS) commencent à s'implémenter dans les hôpitaux vaudois. Outre les médecins, du personnel soignant formé dans le domaine gériatrique sera à l'évidence nécessaire.

En regard de ce sujet qui ne va que prendre de l'ampleur ces prochaines années, voire décennies, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

- Dans le canton de Vaud, quel est le nombre des médecins internistes-généralistes en regard de celui des médecins gériatres FMH ?
- Quelle politique d'encouragement et de soutien à la formation des médecins et du personnel soignant spécialisé en gériatrie a-t-il et envisage-t-il ?
- Quelles intentions a-t-il pour le développement et le soutien des unités de soins aux seniors (SAS) dans les hôpitaux ?
- Quelle sensibilisation des professionnels de santé face à cette thématique prévoit-il ?

Réponse du Conseil d'Etat

A. Introduction

Les récentes analyses de Statistiques Vaud précisent la tendance du vieillissement de la population, avec un accroissement de 75 % du nombre des personnes âgées de plus de 65 ans pour atteindre 218'000 personnes d'ici 2040, contre 125'800 à ce jour. Le Conseil d'Etat est conscient des besoins croissants de la population en matière de soins et de l'augmentation de la complexité des problèmes de santé. Il met en œuvre différentes stratégies pour renforcer la première ligne de soins dans la prise en charge des patients âgés et pour assurer une offre suffisante de personnel de santé qualifié.

Dans son programme de législature 2012-2017, le Conseil d'Etat avait développé plusieurs mesures pour prévenir la perte d'autonomie des seniors, mesures qui vont être poursuivies dans les prochaines années. Citons notamment l'unité de soins aigus spécifiquement dédiée aux personnes âgées qui a été créée à l'hôpital de Morges sur la base du modèle du centre hospitalier universitaire vaudois. Depuis 2012 des centres ambulatoires spécialisés en gériatrie et des centres de la mémoire ont ouvert dans les quatre régions du canton ayant pour objectifs de dépister des syndromes gériatriques, mais aussi de prévenir le déclin fonctionnel des personnes âgées. Ces centres viennent en appui aux médecins traitants ainsi qu'au personnel soignant des établissements médico-sociaux (EMS) et des centres de soins à domicile (CMS).

Le manque de ressources en personnel formé aux problématiques gériatriques et plus spécifiquement la pénurie de médecins gériatres sont des préoccupations du Conseil d'Etat.

B. Réponses aux questions

1) Dans le canton de Vaud, quel est le nombre des médecins internistes-généralistes en regard de celui des médecins gériatres FMH ?

Le registre des autorisations de pratiquer du canton de Vaud dénombre 1700 médecins internistes-généralistes/praticiens en 2018. Parmi eux, 40 ont une formation approfondie en gériatrie. Les informations recensées dans le registre ne permettent pas de renseigner le nombre de médecins actifs qui consultent dans leur spécialisation FMH, ni sur leur taux d'activité.

2) Quelle politique d'encouragement et de soutien à la formation de médecins et du personnel soignant spécialisé en gériatrie a-t-il et envisage-t-il ?

Dans le cadre de l'octroi de subventions aux hôpitaux pour la formation postgraduée médicale, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a introduit en 2018 un financement différencié de la dotation des médecins en formation en milieu hospitalier. En valorisant financièrement les postes des médecins assistants, adjoints et chefs de clinique attribués notamment dans les services de gériatrie et de médecine interne, le DSAS espère ainsi inciter les hôpitaux à privilégier l'engagement de médecins dans ces services et les orienter vers ces spécialisations.

En ce qui concerne la formation médicale approfondie en gériatrie, au cours des 10 dernières années, 85 des 145 médecins romands candidats aux examens de cette discipline ont effectué au moins une année de leur formation au sein du service de gériatrie du CHUV. Au niveau de la dotation de ce service, parmi les 11 postes de chef de clinique, 10 postes sont affectés à des médecins en formation en gériatrie, et sur les 13 postes de médecins assistants, 6 sont occupés par de futurs gériatres. Entre 1 et 3 médecins gériatres terminent annuellement leur formation approfondie au sein de cet établissement.

De manière plus globale, un projet de réorganisation de la formation médicale romande « REFORMER » a été initié conjointement par le DSAS et la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. Il vise à organiser le plus précocement possible les carrières des médecins assistants afin de leur permettre d'acquérir en un minimum de temps un titre de spécialiste dans la discipline choisie. Appuyé par des incitatifs financiers, le projet actuellement en cours de préparation, soutient entre autre la mise sur pied de réseaux structurés de formation médicale postgraduée en Suisse romande, tels que celui de la médecine interne générale et de la psychiatrie. Le projet a pour objectif de faciliter l'orientation des jeunes médecins vers ces réseaux et encourager une relève de médecins de famille.

Pour les autres professions de santé, le Conseil d'Etat a défini des objectifs de formation du personnel soignant accompagnés d'incitatifs financiers afin d'encourager les établissements à engager leur personnel dans des formations continues axées en gériatrie. Depuis 2009, 264 personnes ont été formées au niveau du certificat et du diplôme d'études avancées dans les domaines de la santé des populations vieillissantes, de la psychiatrie de l'âge avancé, ainsi que dans les soins palliatifs.

L'Etat participe également à hauteur de 60% du coût de la formation d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge Vaudoise afin de permettre l'acquisition de compétences de base dans le domaine des soins aux personnes âgées. Depuis 2012, 1465 professionnels ont été formés grâce à cette subvention et la majorité se destine à exercer dans les EMS et les soins à domicile.

Des travaux relatifs à la création d'une plateforme de collaboration entre le DSAS et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture centrée sur la formation des professionnels de la santé ont débuté à l'automne 2018. L'objectif de cette plateforme vise d'une part, à faciliter les échanges entre les services de l'Etat sur cette thématique, et d'autre part, à associer les institutions formatrices et les établissements sanitaires en vue de favoriser l'évolution des programmes de formation et les compétences des soignants afin de mieux répondre aux besoins de la population.

3) Quelles intentions a-t-il pour le développement et le soutien des unités de soins aux seniors (SAS) dans les hôpitaux ?

Les hôpitaux vaudois ont déjà initié plusieurs projets dans le domaine de la gériatrie en tenant compte des spécificités régionales. La création d'unités spécialisées de type SAS ne suffiront pas à assurer à elles seules la prise en charge des seniors. Au vu du grand nombre de patients concernés, des prises en charge gériatriques générales et spécialisées seront développées dans tous les services des hôpitaux recevant un afflux important de personnes âgées. Des conditions-cadre sont prévues en matière de dotation de personnel de santé et de niveaux de formation.

Le CHUV a opté pour la mise en place d'un dispositif gériatrique (Programme Soins Aigus aux Seniors) associant unité SAS et équipe mobile de consultation intra et extra-hospitalière. Les unités gériatriques spécialisées de type SAS n'ont en effet pas pour mission d'assurer la prise en charge de l'ensemble des seniors d'un hôpital donné, mais sont un élément indispensable pour donner l'impulsion aux changements de pratique qui sont ensuite diffusés par/avec l'équipe de consultation-liaison qui assure une présence gériatrique dans le reste de l'hôpital aigu. Il est important de souligner les évidences scientifiques solides qui ont démontré des bénéfices nettement plus importants, pour les patients et pour le système de santé, de ce type d'unité par rapport à ceux observés avec des modèles de consultation uniquement.

Depuis la création des unités de type SAS, la problématique des traitements gériatriques dans les hôpitaux de soins aigus a fait l'objet d'une prise de conscience au niveau national. La société SwissDRG SA, qui est mandatée pour développer et adapter la nomenclature des systèmes tarifaires des prestations stationnaires (SwissDRG) a défini des forfaits d'hospitalisation en lien avec la prise en charge gériatrique. Ceux-ci sont déclenchés lorsque certains codes de procédure sont validés par les hôpitaux. Ces codes impliquent une prise en charge bien déterminée, qui comprend un minimum de prise en charge thérapeutique et une responsabilité médicale assumée par un spécialiste en gériatrie. Lorsque ces conditions sont remplies, la rémunération de l'hospitalisation par le tarif est conforme aux coûts qu'elle engendre. Le DSAS soutient l'ouverture de telles unités qui représentent une étape importante dans la reconnaissance et la valorisation des prestations gériatriques.

4) Quelle sensibilisation des professionnels de santé face à cette thématique prévoit-il ?

Pour la formation postgraduée, des cours hebdomadaires sur des thématiques gériatriques et gérontologiques sont offerts ponctuellement par le CHUV et diffusés via internet pour l'ensemble des institutions et professionnels intéressés (en moyenne 10 à 15 participants institutionnels couvrant l'ensemble de Suisse romande). Un cours cantonal à destination des médecins en formation est en cours d'élaboration en collaboration avec l'ensemble des gériatres hospitaliers du canton.

Le centre de formation du CHUV propose depuis 2016 une formation intitulée « Les personnes âgées - du préventif au palliatif ». Cette formation vise à sensibiliser les jeunes médecins à l'approche globale intégrée des patients âgés et aux problèmes rencontrés dans la prise en charge des personnes âgées hospitalisées (volets gériatrique, psychogériatrique et soins palliatifs). Ce cours est exigé pour tous les nouveaux médecins engagés par le CHUV. Cette formation donne ainsi aux médecins des outils pour mieux identifier les différents problèmes à éviter dans la prise en charge des personnes âgées (éviter des sous-diagnostic des comorbidités et d'acharnement thérapeutique et diagnostique, développement d'esprit critique pour une utilisation appropriée de la technologie).

Pour les médecins de famille, un cours de formation continue « Médecine de la Personne âgée » a été mis sur pied dès 2012 en collaboration avec l'association vaudoise des médecins de famille. Un cours cantonal destiné aux médecins en formation est en cours d'élaboration en collaboration avec l'ensemble des gériatres hospitaliers du canton.

Les mesures de sensibilisation visant à susciter l'intérêt des jeunes médecins en formation à s'orienter vers la gériatrie se situent essentiellement au sein des postes offerts en rotation dans le service de médecine interne du CHUV et de la Policlinique médicale universitaire. D'autres incitatifs à envisager encore en réflexion, seraient par exemple un assistantat obligatoire dans un service de gériatrie pour la formation en médecine interne et en médecine de famille.

Pour les autres professionnels, le service de gériatrie du CHUV collabore avec l'Association vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile pour des séances d'appui et de formation à l'interprétation des résultats d'évaluations à domicile, ainsi qu'avec le réseau de santé de la région Lausanne pour la formation des infirmières de liaison à des thématiques gériatriques (2 cours/an en 2017 et 2018). L'hôpital a également développé une collaboration avec l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins et la Haute école de la santé La Source (HeDS La Source) pour la mise en place de module de formation gérontologique dans le cadre du master en soins infirmiers de pratique avancée.

La HeDS La Source propose un diplôme d'études avancées en santé des populations vieillissantes aux professionnels de la santé intéressés par l'acquisition d'une expertise clinique dans la gestion de la complexité des interventions relatives au vieillissement. Cette formation postgrade a été réformée en 2018 avec l'introduction de thématique ciblant la chronicité et le déclin fonctionnel de la personne âgée. De plus afin de rendre la formation plus flexible, des modules à options ont été introduits (évaluation physique, clinique et cognitive de la personne âgée, les gérontotechnologies, troubles nutritionnels, handicap et vieillissement, éducation thérapeutique et le soutien des proches aidants).

C. Conclusion

Le Conseil d'Etat est conscient des besoins croissants de la population en matière de soins et de l'augmentation de la complexité des problèmes de santé. Les mesures mises en place pour former des professionnels de la santé spécialisés à la prise en charge d'une patientèle gériatrique ont été développées, mais demeurent malheureusement insuffisantes en regard du vieillissement de la population. Des efforts supplémentaires devront être consentis pour augmenter le nombre de médecins gériatres formés, car les places de formation mises à disposition dans les services des hôpitaux dépendent des besoins internes des différents établissements et ne tiennent pas toujours compte des besoins de la communauté. Les EMS du canton sont de plus en plus intéressés à collaborer avec des gériatres et la population est également de plus en plus informée et demandeuse de suivi gériatrique en médecine ambulatoire. Il en résulte que les besoins actuels de la communauté et des services hospitaliers, notamment en périphérie ne sont pas uniformément couverts et se traduisent par un manque régulier de médecins spécialisés en gériatrie.

Les enjeux en matière de santé pour la législature 2017-2022 et les années qui suivront restent de taille et les efforts du Conseil d'Etat vont se poursuivre afin de répondre aux besoins populationnels. La démographie des professions de la santé continue d'être suivie et des mesures prospectives devront être mises en place pour pallier le risque de déficit dans certaines professions ou disciplines, mais aussi pour accroître les compétences des soignants par des formations spécifiques afin d'optimiser la prise en charge des populations vulnérables dont font partie les personnes âgées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 novembre 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean